



Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général

Date	22 avril 2024
Editeur	Conseil communal
Destinataire	Conseil général

Le Conseil général peut adresser au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Les réponses peuvent être données oralement ou par écrit. Les questions sont régies par l'article 52 ss du Règlement du Conseil général.

Une liste des questions mentionnant notamment leur auteur, l'objet, la date de communication, la date de prise en considération, la date et un résumé de la réponse est tenue par le secrétaire. Cette liste est disponible en tout temps sur le site internet de la Commune.

Par ce message, le Conseil communal souhaite apporter par écrit ses réponses à certaines questions ouvertes ou, du moins, informer le Conseil général sur l'état d'avancement de leur traitement.

Farvagny-le-Grand, le 22 avril 2024

Le Conseil communal

Question no 31 / Demande du 26 mars 2024

Objet de la question

Auteur de la question	M. Sébastien Bossy, Corpataux-Magnedens, à titre personnel
Objet	Aménagement de modérations de trafic dans le Haut-Gibloux
Date de la requête	Séance du Conseil général du 26 mars 2024
Auteur de la réponse	Yves Rumo

M. Sébastien Bossy, à titre personnel, souhaite poser une question au Conseil communal concernant l'aménagement de modérations de trafic dans le Haut-Gibloux.

Des précisions sont demandées concernant les travaux réalisés à Rueyres-St-Laurent représentant un investissement de CHF 100'000.00.

Ces travaux sont en effet quasiment identiques aux aménagements réalisés à Magnedens alors que ces derniers se chiffrent à CHF 240'000.00.

Réponse du Conseil communal

Avant-projet Magnedens

L'estimation concernant la zone 30km/h a été chiffrée par le bureau d'ingénieur. Le montant des travaux a été devisé à CHF 80'000.00 (génie civil) + CHF 30'000.00 (honoraires d'ingénieurs), soit un total de CHF 110.000.00.

Un montant complémentaire de CHF 130'000.00 a été ajouté pour les travaux suivants :

- portail d'entrée et l'aménagement au carrefour de la route de l'Etang et du Trotzès : environ CHF 35'000.00 ;
- cheminements piétonniers en direction de Corpataux et de la route de l'Etang : environ CHF 50'000.00 ;
- réfections ponctuelles de revêtement nécessaires : environ CHF 45'000.00.

Avant-projet Rueyres-St-Laurent

Les travaux relatifs aux divers avant-projets du Haut-Gibloux ont été estimés à un total de CHF 500'000.00 pour les cinq villages. Une répartition a été calculée par le Service technique de la commune et un montant de CHF 100'000 a été alloué au projet de Rueyres-st-Laurent. Les travaux consistent essentiellement en marquages et de signalisations.

Conclusion

Le tableau de répartition des coûts se trouve en page 3.

Les avant-projets de Magnedens et du Haut-Gibloux ne sont pour l'instant qu'en phase d'examen préalable auprès des instances cantonales. En fonction des préavis délivrés, les avant-projets devront être adaptés. En cas de modifications importantes, les crédits devront être adaptés et soumis à nouveau au Conseil général.

Pour mémoire, le montant relatif au projet de Magnedens a dû être revu à la baisse avec la suppression de la réfection de la chaussée et de la construction du trottoir.

Les projets du Haut-Gibloux ont également été redimensionnés afin de permettre l'exécution rapide des premières mesures de modérations. Lors des premières études, de longs trottoirs parcouraient les villages, nécessitant de gros investissements souvent difficiles à mettre en œuvre dans les villages comportant d'étroits secteurs routiers entre les bâtiments existants. Comme mentionné, le déploiement de mesures complémentaires n'est pas exclu.

Répartition des coûts					
Projet Magnedens (selon estimation CSD)					
Génie civil zone 30 km/h	80'000.00				
Cheminement piéton + divers	130'000.00				
Honoraires d'ingénieurs	30'000.00				
	240'000.00				
Projets Haut-Gibloux (selon estimation CSD)		Répartition financière entre les divers projet Haut-Gibloux			
Génie civil	382'000.00	Estavayer-le-Gibloux	90'000.00		
Honoraires d'ingénieurs	118'000.00	Rueyres-st-Laurent	100'000.00		
	500'000.00	Villarlod	110'000.00		
		Villarsel-le-Gibloux	90'000.00		
		Vuisternens-en-Ogoz	110'000.00		
			500'000.00		

Le Conseil communal